



Compte rendu du conseil municipal du vendredi 26 novembre 2021

Convocation : 20 novembre 2021

Affichage du compte-rendu : 3 décembre 2021

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 26 novembre 2021 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Sandra HÄHLEN, Georges MONNIER, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU, Emilie DACLIN, Guy TONNAIRE, Anne LE GUIRIEC-ROY, Ernest MARTENOT, Claudine MILLER, Jérôme BERT, Sandrine DEBRAND, Michel ROCHET, Jocelyne GENELETTI, Daniel FERNIOT.

Absents : Virginie FALCINELLA-GILLARD donne pouvoir à Claudine MILLER

Secrétaire de séance : Mme Audrey WEST-LAMY

Le précédent compte-rendu du conseil municipal amène la remarque suivante de la part de M. Rochet : aucune délibération n'a été prise concernant l'achat du récupérateur d'eau. Le compte -rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil municipal sont approuvées à l'unanimité sauf stipulations.

Virements de crédits valant DM n° 1 Budget Lotissement Les Varraches :

Afin de permettre la régularisation d'écritures sur les années antérieures et de pouvoir payer les intérêts d'emprunt, il est procédé au virement de crédits suivants en dépenses de fonctionnement sur le budget des Varraches :

Art. 022 dépenses imprévues de fonctionnement	- 495 €
Art. 66111 intérêts réglés à l'échéance	+ 330 €
Art. 673 titres annulés exercices antérieurs	+ 165 €

1 – DPU :

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la maison cadastrée AD 158.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la maison cadastrée AD 255.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la maison et des terrains cadastrés AB 176-178-186.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des terrains cadastrés AB 641-648-650-651-653. M. Ferniot demande si un terrain n'est pas réservé pour la caserne des pompiers. A ce jour, aucun terrain n'est réservé.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la maison et des terrains cadastrés AC 63-64-65-283. Le notaire est informé que sur la parcelle 283, il ne peut y avoir de découpage car l'emplacement est réservé pour une OAP. La municipalité précédente avait le projet de faire un lotissement. Trop onéreux. La DDT proposait un découpage de 10 parcelles.

2 – Subventions 2021 aux associations :

M. Chalumeau, adjoint aux finances, explique que les subventions sont versées aux associations qui présentent un dossier accompagné d'un bilan financier. Il est proposé d'attribuer une subvention au FCMA (800€), à l'association du tennis de table (500€), aux P'tits Copeaux (200€) et au Foyer Rural (250€). Le comité de Jumelage devra fournir un bilan financier.

M. Martenot demande pourquoi la somme n'est pas la même pour toutes les associations. Le montant est évalué suivant le bilan financier de chaque association. Le conseil décide d'attribuer les subventions comme proposé, avec une abstention (Mme Daclin) et une voix contre (M. Martenot).

3 – Assiette des coupes et affouage 2022 :

Le conseil municipal, sur proposition de l'ONF, approuve l'état d'assiette des coupes 2022 et destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 3, 4, 5, 6 d'une superficie cumulée de 7,76 ha à l'affouage sur pied. Désigne comme garants Messieurs Georges Monnier, Guy Tonnaire et Jérôme Bert.

4 – Pacte Fiscal et Financier – Avenant n° 6 :

Le Pacte Fiscal et Financier des communes et la CCVA a été signé pour la période 2015/2020. Du fait de la crise sanitaire, du retard a été pris dans l'élaboration du nouveau pacte qui ne sera effectif que pour l'année 2022. Le conseil communautaire a validé à l'unanimité lors de la réunion du 27 septembre 2021, la prorogation pour un an. Aucune modification n'a été apportée.

Le pacte prévoit le reversement par fonds de concours à chaque commune d'une part de fiscalité prélevée par l'intercommunalité sur le territoire communal (12,18 % de la fiscalité est reversée à la commune). Pour 2021, le montant du fonds de concours pour Mouchard est de 29 853 €. Cela équivaut à une subvention et implique une prise de délibération. Le conseil municipal approuve l'avenant n° 6 au Pacte Fiscal et Financier validé par le conseil communautaire, autorise le maire à signer l'avenant n°6 et sollicite le versement du fonds de concours 2021 de 29 853 € auprès de la CCVA concernant des travaux d'investissement.

5 – Indemnité de confection du budget attribuée au comptable du Trésor Public :

La réforme du réseau de la Direction Générale des Finances Publiques a entraîné la suppression des indemnités de conseil versées chaque année au comptable public. Seule subsiste l'indemnité de confection du budget. Le conseil municipal décide d'accorder pour l'année 2020, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 € brut.

6 – Taux horaire des travaux en régie :

Les travaux en régie sont des travaux effectués par du personnel communal rémunéré directement par la collectivité, qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que les fournitures acquises par elle. Tout travail effectué par les agents n'est pas qualifié obligatoirement de « travail en régie ». Il faut que les travaux réalisés aient un caractère « d'investissement ». Par ces travaux en régie, la commune (dans la mesure où ces travaux ont amélioré ou valorisé son patrimoine) peut alors récupérer la TVA sur les matériaux achetés.

En prenant en compte le traitement brut annuel de chaque agent ayant travaillé sur les chantiers en régie et les cotisations patronales, on arrive à un taux horaire moyen de 22 €. Le conseil municipal fixe le taux horaire de la main d'œuvre en régie à 22 € de l'heure. Ce taux unique sera donc employé sur chaque fiche de travail en régie.

7 – Travaux du gymnase :

Mme le Maire explique qu'une partie des travaux avaient été prévus lors du dernier mandat. Ce dossier a dû être interrompu à cause du Covid. Il est décidé de relancer les travaux. Il a été fait appel à un architecte qui a constaté que le bâtiment était en bon état. Suite à l'audit présenté au conseil du 1^{er} octobre 2021, Mme le Maire a pris contact avec la Région qui a donné un accord de principe pour le raccordement à la chaufferie bois du lycée.

Détail des travaux :

- Dépose et changement d'étanchéité et isolation sur la totalité de la toiture
- Création d'un WC PMR
- Création d'une sous-station et changement de l'ensemble des corps de chauffe
- Reprise partielle du parquet bois massif sur la grande salle
- Reprise partielle du parquet bois massif sur la salle de tennis de table
- Changement d'éclairage sur la salle de tennis de table
- Changement d'éclairage sur la grande salle

pour un coût global de 521 200 € HT.

Les subventions espérées pour ce dossier en tenant compte du plan de relance sont d'environ 60 % du montant des travaux HT.

M. Rochet demande que soit rajouté dans l'étude l'isolation de la façade sud.

Les gros travaux seront exécutés durant l'été.

Mme West-Lamy demande si la pose de panneaux photovoltaïques ne peut pas être envisagée. Cela ne s'avère pas judicieux.

8 – Nettoyage de la salle des fêtes :

La commission de sécurité a autorisé l'ouverture de la salle des fêtes. Se pose le problème du nettoyage ; sachant qu'un seul agent (à temps partiel) assure le nettoyage de l'ensemble des bâtiments communaux. La solution pourrait être de passer par un prestataire extérieur. Un devis a été demandé à la société SNS (d'autres prestataires ont été sollicités mais n'ont pas donné de réponse) qui propose un forfait de 340 € par intervention. Une partie du coût de la prestation pourrait être répercutée sur la location. Cette solution est jugée trop onéreuse. D'autres hypothèses doivent être étudiées.

M. Chalumeau informe que les tarifs de locations sont en cours d'élaboration. Exemple a été pris sur les communes environnantes.

M. Ferniot signale que le chauffage n'a pas fonctionné pour la séance de cinéma du 25 novembre. M. Monnier explique qu'un automate a été installé pour régler la température et qu'il va falloir faire plusieurs essais pour avoir une programmation idéale. Se pose également le problème de l'extracteur qui se met en route dès qu'une personne rentre dans la salle pour renouveler l'air (nouvelles normes obligatoires).

9 – Travaux : rapporteur M. Monnier

Salle des fêtes : Des rayonnages pour ranger la vaisselle ont été installés dans le local rangement. L'inauguration se fera au printemps.

Informations diverses :

Concertation préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'extension de la zone d'activités du Bel Air à Port Lesney du 4 au 20 décembre 2021.

Conférence du secteur jeunes sur les addictions le 30 novembre 2021.

Colis de fin d'année : Cette année encore le repas des anciens est remplacé par un colis. Ils seront distribués le 20 décembre 2021.

Ateliers décors de Noël : Ils ont lieu le mercredi aux services techniques.

Illuminations de Noël : Elles seront installées le 8 décembre 2021.

Spectacle familial proposé par la médiathèque du Val d'Amour le 3 décembre 2021.

Opération brioches : La distribution s'est bien déroulée. Cela était très attendu par la population. Dans l'attente du retour financier.

Nettoyage d'hiver : Prévu le 11 décembre 2021 de 9h30 à 11h30. Inscription en mairie.

Projet de groupe scolaire :

Une réunion a eu lieu avec les maires de Cramans, Pagnoz, Port-Lesney et Champagne sur Loue et le cabinet Zou pour rendre compte de l'étude de faisabilité demandée par la CCVA. 3 scénarii ont été étudiés :

- deux constructions neuves : une sur le site du lycée du bois et l'autre sur les « jardins » situés vers le champ de foire,
- la réhabilitation du bâtiment Alixant

Cette dernière solution serait en termes de coût la plus avantageuse.

A ce jour, aucune décision n'a été prise par les 6 communes concernées.

Mme Daclin suggère que les parents donnent leur avis. Mme le Maire lui répond que pour l'instant il s'agit d'une décision d'élus entre la CCVA (qui détient la compétence bâtiments scolaires) et les 6 maires concernés.

Epidémie Covid dans le Jura :

Incidence : 410 / 100 000 habitants. Une multiplication par 3 en 10 jours. Ecoles fermées. Nombre de nouveaux cas positifs par semaine : 1 000. Un relâchement très fort des gestes barrières explique cette remontée. 53 hospitalisations dont 4 en réanimation.

Ouverture des rappels aux plus de 18 ans. Eligibilité 5 mois après la 2^{ème} injection et 2 mois pour la faire. Ce dispositif s'appliquera à compter du 15 janvier.

Plusieurs événements sont annulés (inauguration du groupe scolaire à Chamblay, Sainte Barbe, Sainte Geneviève).

Se pose la question du Téléthon. Doit-il être maintenu sachant que les vins chauds et autres dégustations sont à annuler ?

Marché de Noël : Il aura lieu le 12 décembre 2021, organisé par le foyer rural et les P'tits Copeaux.

Personnel communal : M. Vincent, employé aux services techniques de la commune a demandé une mise en disponibilité de 6 mois pour convenances personnelles à compter du 22 décembre 2021. M. Jeannin le remplacera en tant que responsable le temps de la disponibilité. M. Gauthier a été recruté aux services techniques dans le cadre d'un emploi aidé du 22/11/2021 au 21/10/2022.

Commission Habitat de la CCVA : rapporteur M. Ferniot

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est prolongée d'un an.

Nombre de logements aidés :

- Lutte contre l'habitat indigne : 0
- Lutte contre la précarité énergétique : 117
- Maintien à domicile : 54
- Logements locatifs réhabilités : 14

Pour la rénovation des logements des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs, 4 000 000 € de travaux ont été générés pour 2 000 000 € de subventions dont 33 % concernent le Val d'Amour.

Commission Mobilité de la CCVA : rapporteur Mme Hählen (en l'absence de Mme Falcinella-Gillard)

Il a été présenté le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Concernant le Pôle d'Echange Multimodal, les travaux de démolition du bâtiment technique SNCF auront lieu courant du 1^{er} trimestre 2022. Le buffet de la gare sera réhabilité. Il s'agit d'une « coque vide » qui sera proposée à un porteur de projet pour un restaurant. La partie avant sera en zone piétonne avec une terrasse. Mise en service début 2023. La CCVA est locataire de la SNCF qui autorise à sous louer. L'engagement sera de 15 ans.

Voies vertes : Inauguration de la voie Grévy reliant Bans à Dole. Une liaison va se faire pour relier Bans à Mouchard par les villages ou la forêt de Chaux et qui rejoindra la voie des Salines.

Commission Enfance et Jeunesse de la CCCVA : rapporteur Mme Daclin
Le contrat d'inscription va être revu.

Syndicat des Eaux de la Vache : rapporteur M. Tonnaire

Un conseil syndical s'est tenu le 28 octobre 2021. En 2018, une délibération a été prise par le syndicat pour préciser qu'aucun nouveau branchement ne serait effectué au hameau de Certemery. Lors d'une réunion avec la CCVA, il avait été convenu que 3 parcelles situées dans le schéma de distribution seraient alimentées. Un certificat d'urbanisme pour la construction d'une nouvelle maison a été délivré. Le syndicat alimentera cette parcelle en eau. Pour ce qui concerne les 2 autres parcelles, une délibération a été prise refusant tout nouveau branchement sur Certemery.

Voyage à Vöhl :

M. Ferniot demande des explications concernant le voyage en Allemagne. Mme le maire explique que l'invitation ne concernait que les maires. L'année prochaine seront fêtés les 35 ans du jumelage. Les muscadiens seront invités à Vöhl les 29-30 avril et 1^{er} mai 2022. Les allemands viendront à Mouchard les 30 septembre et 1-2 octobre 2022.

M. Rochet signale que l'information du voyage qui a eu lieu les 12-13-14 novembre 2021 n'a été transmise qu'à Mme Miller et M. Chalumeau. Pourquoi les autres membres de la commission n'ont pas été prévenus ? L'information a été donnée lors du dernier conseil municipal et par le biais de la lettre muscadienne.

Occupation du gymnase : rapporteur M. Bert

Une demande émanant de l'entente Jura Centre Athlétisme a été faite pour utiliser le gymnase de 17h à 18h et l'été, la piste d'athlétisme pour dispenser des cours à des jeunes à partir du début d'année 2022. Une convention sera établie et l'occupation n'est pas gratuite. Le conseil est d'accord pour l'accueil de cette nouvelle discipline sous réserve de ne pas priver les clubs locaux de nouveaux créneaux.

Mme Le Guiriec-Roy demande pourquoi M. Pinglier ne s'est pas manifesté concernant son projet de salle au gymnase. Mme Le Maire répond qu'un courrier a été envoyé pour l'informer de l'accord du conseil municipal, courrier resté sans réponse à ce jour.

Prochaine réunion du conseil municipal le 10 décembre 2021 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h04.

La secrétaire

Audrey WEST-LAMY



Le Maire

Sandra HÄHLEN

